JOURNAL OFFICIEL



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL B

N° 2479 du 13 juillet 2022

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Intervention orthopédagogique précoce - Agrément.

Par arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2022, un agrément non-conditionné est accordé à l'organisme gestionnaire « SCAP », ayant son siège à 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, pour l'exercice de l'activité définie par le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires d'activités pour enfants, jeunes adultes et familles en détresse, sous la dénomination « intervention orthopédagogique précoce », appelée « SCAP Bâtiment - Le Cinq », à l'adresse 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 22 décembre 2020.

L'agrément non-conditionné est enregistré sous le numéro EF/IOP/002.